

## LE CACES R389

La R389 désigne tous les chariots automoteurs de manutention à conducteurs portés, divisés en 6 catégories :



(1)



**Catégorie 1 :** Transpalettes à conducteur porté, d'une levée maximale de 1 mètre, utilisés pour la préparation de commandes, le chargement de remorques... Selon le modèle, le conducteur peut être assis, debout...



(2)



**Catégorie 2 :** Chariots à plateau porteurs et chariots tracteur d'une capacité maximale de 6 tonnes

(3)



**Catégorie 3 :** Chariots élévateurs en porte-à-faux d'une capacité inférieure ou égale à 6 tonnes

(4)



**Catégorie 4 :** Chariots élévateurs en porte-à-faux d'une capacité supérieure à 6 tonnes (Attention : ne pas confondre avec les chariots tout-terrain en R372m)



(5)



**Catégorie 5 :**  
Chariot à mât rétractable, ou à poste élevable (la cabine dans laquelle se trouve le conducteur monte avec la charge), ou chariots à mat bidirectionnel/tridirectionnels, ou à prise latérale



(6)

**Catégorie 6 :**  
Cette catégorie ne désigne aucun engin, mais seulement des manœuvres, comme les démonstrations, les essais, la maintenance, la livraison d'engins...